



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre  
de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 FEV. 2020

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 – 82954

SCL : L 5427 – 145 / sp  
Doc. parl. 7236

Objet : Projet de loi instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher et portant modification :  
1° de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;  
2° de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 11 février 2020, la Chambre des Députés a adopté **par 56 voix et 4 abstentions** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Marc Hansen